

B. 1
M. E. Lohette
Marcil.

Le cinq Janvier, dix-neuf cent-un, nous
sous-signés, avons baptisé Marie, E. Lohette,
née hier, fille légitime de Joseph Marcil, cor-
donnier, et de Bathala Normandin, de cette
paroisse. Le parrain a été Henri Emard,
cordonnier, de cette paroisse; la mar-
taine Mathilde, Philomène Coupard,
fils de Jean-Baptiste Coupard, notaire,
et de feu Marceline Bisson, aussi de
cette paroisse, laquelle, ainsi que le père,
a signé avec nous. Le parrain a déclaré
ne savoir signer. Lecture faite.

Joseph Marcil

Mathilde Philomène Coupard

Edm. Lachapelle Stre. bure.

M. 1
Dominat Lemieux
et
Georgiana Lefèvre.

Le sept Janvier, dix-neuf cent-un, après la
publication d'un ban de mariage faite au
prône de notre Messe paroissiale, entre
Dominat Lemieux, cultivateur de cette
paroisse, fils majeur de Stanislas Lemieux,
cultivateur, et de Marie Bourdeau, aussi
de cette paroisse, d'une part; et Georgiana
Lefèvre, de cette paroisse, fille majeure de
feu Edouard Lefèvre, en son vivant cultivateur
de la paroisse de Saint Jean Chrysos-
tome, et de feu Melina Mapien, d'autre
part; ne s'étant déclaré aucun empêchement
dirimant au dit mariage et vu la dis-
pense des deux autres bans de mariage,
accordés, le trois du courant, par Sa
Grandeur Joseph Médard Emard Evêque
de Valleyfield, nous, sous-signés, avons reçu
le mutuel consentement de mariage des
contractants et leur avons donné la bé-
nediction nuptiale en présence de Stanislas
Lemieux, père de l'épouse, de Guylger Mapien
cultivateur de Saint Jean Chrysos-